

Présents :

PARENTS ELUS : Mme LEMASSON / Mme MEUNIER DURIN / Mme BENJAMIN / Mme ROUGIER / Mme CLERET / Mme MARTIN

ELUS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX : Mme BESSEGE

RESPONSABLE PERI-SCOLAIRE : Mme PLAVERET

ENSEIGNANTS : Mme GUERITAT / Mme SABATIER / Mme COSTE / Mme ZULIAN / Mme BOUQUET / Mme PARMANTIER

EXCUSEES : Mme DESCAGES , Mme Rochdi (IEN)

ABSENTE : Mme DUPONT (DDEN)

COFIL (comité de pilotage du périscolaire)

Mme PLAVERET Jenifer, responsable du péri-scolaire, présente le projet du centre péri-scolaire pour l'année 2025-2026, projet établi en collaboration avec l'équipe enseignante pour certains projets.

CONSEIL ECOLE

1. Bilan de la rentrée

1.1 Elections des représentants des parents d'élèves

80 % de participation (85 % en 2024). 7 parents élus (6 titulaires et 1 suppléante).

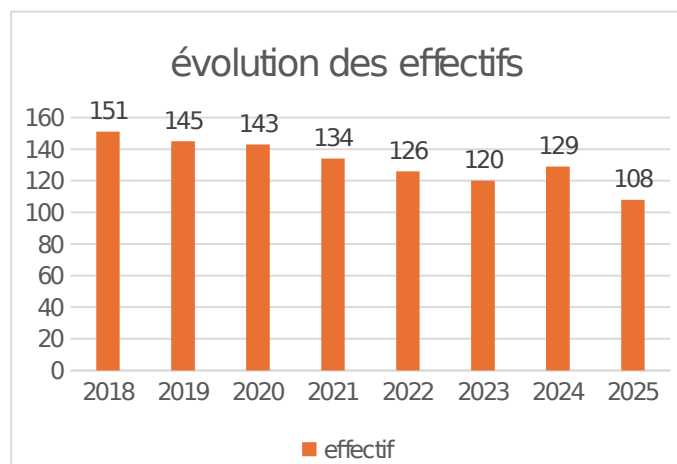
2 nouvelles représentantes : Mme LEMASSON Charlotte / Mme MEUNIER DURIN Marion

+ Mme BENJAMIN Céline / Mme DESCAGES Anaïs / Mme ROUGIER Vanessa / Mme CLERET Mégane / Mme MARTIN Floriane

Les parents peuvent communiquer avec les parents élus par téléphone ou mail aux coordonnées qui ont été communiquées à toutes les familles par mail.

1.2 Effectifs

108 élèves présents à la rentrée et à ce jour.



Répartition par classe :
1 tps + 5 ps + 12 ms = 18
8 ms + 12 gs = 20
11 cp + 7 ce2 = 18
18 ce1
9 ce2 + 9 cm1 = 18
16 cm2

1.3 Evaluations nationales Les évaluations nationales ont eu lieu dans les classes du CP au CM2. Les résultats ont été communiqués aux familles.

2. Présentation règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur a été envoyé aux personnes présentes en amont du conseil d'école pour lecture. Ce projet doit être validé pendant le premier conseil d'école. Les grandes lignes sont les suivantes :

1/ Inscription et scolarisation

2/ Organisation du temps scolaire et des activités pédagogiques complémentaires (APC)

Des modifications sont demandées par Mme Bessege

2.1 Horaires

En cas de retard des parents, l'enseignant joint les parents pour connaître la durée de ce retard afin de mettre en place l'accueil de l'élève en accord avec les parents.

Plusieurs cas possibles :

Les parents ont quelques minutes de retard, l'équipe enseignante garde l'élève.

Les parents ont demandé à une tierce personne de venir chercher l'élève et en informe l'enseignant qui assure la surveillance de l'élève en attendant.

Si le retard est conséquent, si l'élève est inscrit à l'accueil périscolaire et sous condition que le quota d'accueil ne soit pas atteint, l'élève sera confié à l'animatrice du périscolaire en précisant qui viendra chercher l'enfant et vers quelle heure, avec la contrainte que l'enfant sera rendu au plus tôt vers 17h15-17h30. Une Inscription sur le cahier de liaison sera faite par l'animatrice en collaboration avec l'enseignant.

Mme PARMANTIER évoque le cas où l'enfant n'est pas inscrit au périscolaire. Cela signifie donc que l'enseignant se voit dans l'obligation de prendre sur son temps personnel pour garder l'enfant non récupéré.

Conduite à tenir lorsqu'un adulte référent n'est pas présent pour prendre en charge un enfant à la sortie du bus :

- Dans un premier temps l'accompagnatrice appelle les parents pour connaître la durée de ce retard afin de mettre en place l'accueil de l'élève en accord avec les parents.

Si le retard a une conséquence sur l'horaire du trajet du bus, l'élève restera dans le bus jusqu'à l'arrêt suivant, place de la Goutelle, lieu où sera remis l'enfant, aux parents ou à la personne désignée par la famille.

Si le retard conduit à une modification du temps de travail de l'accompagnatrice communale, cette dernière doit en informer la responsable du périscolaire et une Inscription sur le cahier de liaison sera faite par cette dernière.

APC

Les APC peuvent être planifiés sur le temps de la pause méridienne en dehors du temps de restauration. Dans ce cas l'enseignant indique à l'animatrice quels enfants sont concernés et sur quelle tranche horaire ainsi que la méthode retenue au niveau du temps de transition des élèves entre l'équipe enseignante et l'équipe communale.

Mme Parmantier confirme que cette demande a déjà été prise en compte.

En effet, cette année les APC sont organisées pour les classes qui mangent au premier service de 12h45 à 13h15 et pour les classes qui mangent au deuxième service de 11h30 à 12h.

3/ fréquentation de l'école

4/ accueil et surveillance des élèves

Mme Bessege rappelle que l'atsem ne peut pas prendre un petit groupe sous sa responsabilité sans la présence de l'enseignant. Mme Parmantier rajoute que pendant le temps scolaire l'Atsem est sous la responsabilité de la directrice.

5/ le dialogue avec les familles

6/ usage des locaux, hygiène, sécurité et santé

Mme Parmantier explique que cette année, en raison du plan vigipirate, et à compter du lundi 3.11.25, les parents ou autres adultes responsables d'un élève ne sont plus autorisés à rentrer dans les bâtiments de l'école pendant le temps scolaire sauf pour participer à des actions ponctuelles organisées à l'école en lien avec les projets pédagogiques.

Les parents des classes de maternelle accompagneront leur enfant à la porte du bâtiment maternelle au fond de la cour, les enfants seront pris en charge par les atsems et les enseignantes.

Rappel : dans le cadre du décret « école sans tabac », il est également interdit de fumer aux abords de l'école, dans un périmètre d'au moins 10 mètres, sous peine d'une amende de 135€ ou de poursuites judiciaires.

Concernant la sécurité, Mme Parmantier informe que le plan PPMS (plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs) a été remis à jour cette année. Deux exercices auront lieu cette année : un pour risque intrusion (date nationale) et un pour risque lié au climat (tempête).

Deux exercices alerte incendie auront également lieu dans l'année une fois la mise à jour effectuée des plans par la commune, ce qui est en cours.

7/ intervenants extérieurs à l'école

8/ Droits et obligations des membres de la communauté éducative

paragraphe 8.4

Mme Bessege souhaite le changement suivant :

À l'école élémentaire, s'il apparaît que le comportement d'un élève ne s'améliore pas malgré la conciliation et la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre de l'équipe éducative, **il ne peut pas être envisagé à titre exceptionnel que le directeur académique des services de l'éducation nationale demande au maire de procéder à la radiation de l'élève de l'école dans la mesure où sur la commune de Villebret il n'existe à ce jour qu'une seule école élémentaire.**

Si les personnes responsables de l'enfant décident la scolarisation dans une école d'une autre commune, les frais de scolarité seront à la charge de la famille et non à la charge de la commune de Villebret.

Après vote à main levée, le règlement intérieur est accepté à l'unanimité.

3. Vie scolaire, périscolaire et projets pédagogiques

3.1 les projets culturels et sport

Projet chorale : Des séances de chant et de découverte d'instruments seront mises en place par groupe de deux classes toutes les semaines. Ces séances seront assurées par Mme Bouquet, enseignante de CM2 qui nous fait bénéficier de ses compétences de musicienne. Le projet débutera dès le 10/11/25.

Projet académique Prouve-le ! Ce projet s'adresse aux élèves du CE2 au CM2. L'objectif de ce projet est d'apprendre à confirmer ou non la véracité d'une information. Pour cela, 8 supports de travail sont publiés, de novembre à mai, au rythme de 2 supports par période. Des séances seront organisées par les enseignantes pour la découverte et l'analyse de ces supports.

Projet WEBRADIO : les enseignants vont bénéficier d'une formation spécifique pour mettre en place une Webradio à l'école. Ce projet a pour objectif de travailler et d'améliorer la pratique du langage oral du cycle 1 au cycle 3.

Cycle PISCINE : les séances auront lieu à la piscine de Commentry tous les lundis après-midi du 5/01 au 27/03/26 : départ de l'école à 14h20 pour un retour prévu à 16h20. Les séances concerneront les élèves de CE2-CM1-CM2 soit 42 élèves.

SAVOIR ROULER : l'acquisition du savoir rouler se déroulera en juin en 2 étapes : 3 séances sur le plateau sportif de l'école et une séance en milieu réel (sortie vers Nérès)

3.2 Actions santé à l'école

Notre école a obtenu le label école promotrice de la santé. Mmes Sabatier et Parmantier ont représenté toute la communauté éducative de l'école lors de la cérémonie de remise du label qui a eu lieu au rectorat.

L'école poursuit son action autour de la santé selon une approche globale. Des projets traduisent cette approche qui prend en compte les dimensions environnementales, sociales et psychosociales de la santé.

- **Projet citrouilles** : il n'a malheureusement pas pu aboutir en raison d'un été trop chaud. Les plantations de courges n'ont pas résisté et n'ont pas été productives. Nous pensons reconduire le projet pommes de terre.

- **Ateliers culinaires** :

Le 16 octobre, avec l'aide des parents et grands-parents dans les classes les enseignants ont animé des ateliers culinaires. Plusieurs objectifs ont présidé à l'organisation de ces ateliers.

🕒 + lire une recette, enrichir le vocabulaire, cuisiner des pommes

🕒 + offrir un moment de rencontre au sein de l'école aux membres de la communauté éducative pour mieux se connaître et faire du lien.

Le 17 octobre, toute la communauté éducative s'est retrouvée à la salle des fêtes, sous l'égide de l'Amicale laïque pour un « Apéro pomme Halloween » dégusté. Les familles et les enfants ont pu se retrouver à la salle des fêtes pour déguster toutes les préparations culinaires de la veille.

- **Le projet sur la résolution non violente des conflits** entamé depuis 2024 se poursuit. Il s'agit de travailler sur le langage comme alternative à la violence pour résoudre des petits différends. Cette alternative prend forme à travers les messages clairs.

-**Conseils d'élèves** : des délégués ont été élus dans chaque classe du CP au CM2.

Deux formes :

+ des conseils de classe ont lieu toutes les semaines dans certaines classes comme en CM2.

+ Un conseil regroupant tous les délégués en présence de la directrice, d'un enseignant et de la responsable du périscolaire a lieu une à deux fois par période.

-**Projet semaine sans écran**

-**Projet semaine de l'alimentation (petit-déjeuner + ateliers)**

L'acquisition des compétences psychosociales reste une priorité dans tous les cycles.

Les compétences psychosociales (CPS) désignent les **aptitudes qu'une personne mobilise pour faire face aux exigences de la vie quotidienne et prendre part opportunément à la vie sociale**. Ces compétences (telles que l'empathie, la régulation de ses émotions, la capacité d'adaptation ou à communiquer efficacement...) ont pour objectifs d'améliorer les relations à soi, aux autres et aux apprentissages et entrent donc particulièrement en résonance avec le cadre scolaire.

Nous avons établi une progression d'apprentissage de ces CPS tout au long de la scolarité de la PS au CM2.

4. Questions diverses

1- Le portail donnant accès au city stand à partir du parking : Mme Cleret, représentante des parents d'élèves soulève la question de la hauteur de ce portail, qui permet une intrusion aisée par enjambement de ce dernier.

Mme Bessege , adjointe au maire, confirme qu'effectivement cette intrusion peut être réalisable, mais que la sécurité des enfants, tant sur les temps d'accueil , de récréation scolaire, ou des diverses activités scolaires ou périscolaires qui ont lieu dans cet espace est assuré par les encadrants enseignants ou communaux.

Cependant Mme Bessege proposera aux élus le projet de modifier ce portail afin qu'il soit de la même hauteur que les autres.

2- Le parking

Mme Martin , représentante des parents d'élèves, soulève la question du non-respect de l'occupation des places de parking, en particulier celle réservée aux handicapés qui est détournée en arrêt minute et la difficulté au bus de manœuvrer aisément.

Mme Bessege , adjointe au maire, indique que le marquage au sol des différents espaces: stationnement, attente piétons, arrêt du bus et voie de circulation aurait du améliorer la situation . Le non-respect par les utilisateurs de ces espaces est compliqué et elle rappelle que le savoir vivre est de la responsabilité de chacun. Mme Martin demande s'il est possible d'utiliser le pouvoir de verbaliser ce que décline clairement Mme Bessege et compte sur les parents d'élèves pour améliorer la situation. En contact avec les responsables de Keolis, les chauffeurs n'ont jamais fait remonté à leur responsable une quelconque difficulté à manœuvrer .

Mme Parmantier précise qu'effectivement le passage du bus sur le parking reste très dangereux par manque de place pour la circulation du bus et des personnes à pied qui sont vers les portails de sortie.

Il est décidé que Mme Martin mettra sa voiture sur la place handicapée à la sortie à 16h30 afin qu'il soit constaté que la circulation du bus est impossible lorsqu'une voiture est garée sur la place handicapée.

3- Le nombre de places de stationnement.

Les parents d'élèves et l'équipe enseignante indique que la réduction du nombre de stationnement est compliqué au quotidien.

Mme Bessege , adjointe au maire, indique que la ligne de bus desservant l'école étant devenue une ligne de ville les arrêts de bus sont obligatoirement dans un espace public d'où l'implantation de l'arrêt sur le parking , ce qui a contribué à la baisse du nombre d'emplacement de stationnement.

Le nombre de stationnement est de 8 pour les voitures, 1 pour les handicapés, 1 pour les motos et un pour les vélos.

Le stationnement dans l'enceinte de l'école a été réduit par la construction des bâtiments et la création d'une voie de transfert des poubelles. Un espace de stationnement a été identifié qui ne dérange pas la circulation des camions de livraison et mis à disposition prioritairement au personnel travaillant en cuisine ou au service des repas. S'il est possible, le personnel d'animation pourra également y accéder sous réserve de bien laisser l'accès aux camions de livraison dans la mesure où aucun marquage de stationnement n'est réalisé.

Pour information

Le stationnement des vélos est à nouveau opérationnel avec la mise en place d'un abri vélo sur le parking.

4- Le sens de circulation du parking

Le changement du sens de circulation à l'accès au parking et l'indication par les flèches du sens de circulation conduisent à quelques erreurs.

Mme Bessege indique qu'elle va se rapprocher de la société qui a assuré la marquage pour voir quelles possibilités d'amélioration seraient réalisables.